



**Association Ici Commence l'Océan**

## ***CONDITIONS GENERALES DE VENTE***

***VOYAGE L'ESCALE 2021***

***CROISIERE ETUDIANTE EN CROATIE***



## Association Ici Commence l'Océan

### Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (« les Conditions ») régissent la vente du voyage l'Escale 2020 - croisière étudiante en Méditerranée, proposée aux étudiants de l'école de management de Grenoble par l'association ici commence l'océan (I.C.O), association à but non lucratif régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée à la Préfecture de Grenoble et identifiée au registre national des associations sous le numéro W381002538, ayant son siège social à Grenoble École de Management, 12 rue Pierre Sépard, BP 127, 38003 Grenoble Cedex 01.

Les Présentés Conditions Générales de Vente sont portées à la connaissance de l'étudiant avant tout engagement de sa part.

En validant son contrat, l'étudiant reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente, téléchargeables ou imprimables grâce à un lien dédié sur le site de l'association.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont à jour dès leur publication en ligne et annulent et remplacent toute version antérieure.

### Article 1 – Définitions

- « **L'ASSOCIATION** » désigne l'association ICO qui organise le voyage l'Escale 2021
- « **ETUDIANT** » désigne l'élève de la Grenoble école de management (GEM) inscrit au voyage l'Escale 2021

### Article 2 – Engagements de l'étudiant

L'étudiant garantit la véracité et l'exactitude des informations fournies par lui lors de son inscription.

La responsabilité de l'association ne pourra être recherchée en aucune manière si les informations transmises par l'étudiant au moment de son inscription et/ou de sa commande (nom, coordonnées postales, email, téléphone, etc.) sont fausses ou erronées.

### Article 3 – Modalités d'inscription

L'inscription au voyage l'Escale 2021 est réalisée directement par l'étudiant via la plateforme Lydia.

Dans un premier temps, il doit d'abord mettre en ligne les documents suivants :

- CNI
- CEAM
- Attestation de rapatriement



## Association Ici Commence l'Océan

Puis, il pourra procéder au paiement de l'intégralité de la somme ou en 3x sans frais.

### Article 4 – Modalités financières

#### 4.1. Règlement du prix

Le prix du voyage l'Escale 2021 - croisière étudiante en Méditerranée est fixé à **cinq cent soixante-quinze euros (575 €uros)**.

Tous les prix sont affichés en Euros, toutes taxes comprises hors frais de dossier.

Ce prix est payable dans son intégralité ou en trois fois sans frais sur la plateforme Lydia à l'adresse suivante :

<https://collecte.io/collecte-1-escale-2021-636477/fr>

En cas de paiement en trois fois sans frais, il sera demandé de verser à date les montants suivants :

- Le 14/03/2021 : 195 €
- Le 04/04/2021 : 190 €
- Le 02/05/2021 : 190 €

Aucune contestation concernant le prix du voyage ne pourra être prise en considération après la validation de l'inscription.

#### 4.2. Prestation incluse dans le prix

Sont inclus dans le prix les prestations suivantes :

- Le transport A/R Grenoble (France) - Pula (Croatie) en bus ;
- La location des bateaux de 8 à 12 places (skipper compris) pour la semaine du 15 au 22 mai 2021 ;
- Le skipper, le ménage, le linge de lit, la place de port au départ et au retour
- L'ensemble des repas pendant le séjour (boisson non comprise).

#### 4.3 Caution et taxes diverses

Une caution de 500 euros est demandée par bateau. Cette caution sera due par le chef d'équipe de chaque bateau, mais ne donnera lieu à aucun prélèvement. La caution sera également versée via la plateforme Lydia.

Il convient par ailleurs de préciser que certaines taxes ou frais supplémentaires (notamment taxe de séjour, taxe touristique, frais de visa et/ou de carte de tourisme...), imposées par les autorités de certains pays, ne sont pas comprises dans le prix des prestations. Celles-ci sont à la charge de l'étudiant et peuvent devoir être réglées sur place. De même, ne sont pas compris dans le prix les éventuelles places de ports (sauf pour les deux nuits à la marina les premiers et derniers jours) et le carburant.



## **Association Ici Commence l'Océan**

En outre de manière générale, et sauf mention expresse contraire, ne sont pas compris dans les prix l'ensemble des dépenses à caractère personnel ou accessoires à la prestation, telles que les assurances, les frais de livraison des titres de transport et carnets de voyages, les frais d'excédent de bagages, les frais de parking aéroport, les frais de vaccination et de formalités administratives, de blanchissage, de téléphone, de boissons, de roomservice, les pourboires, les excursions et l'utilisation des installations sportives, et plus généralement de toute prestation non expressément susvisée.



## Association Ici Commence l'Océan

### Article 5 – Documents de voyage

La remise des documents de voyage s'effectue uniquement par la plateforme Lydia ou par mail à l'adresse suivante : [berangere.oddo@grenoble-em.com](mailto:berangere.oddo@grenoble-em.com)

L'étudiant doit donc s'inscrire sur la plateforme afin de procéder au règlement du voyage et adresser de manière certaine les documents relatifs à son voyage.

Il est également invité à communiquer un numéro de téléphone, de préférence mobile, afin de permettre à l'Association de le contacter à tout moment avant son départ ou pendant son séjour en cas de besoin.

### Article 6 – Formalités administratives et sanitaires

En complément des mentions figurant au sein du présent article et des informations spécifiques portées à sa connaissance par l'Association concernant la destination, l'étudiant est invité à consulter, préalablement à son séjour, les informations et conseils délivrés sur les formalités et conseils de voyage délivrés par VPG et sur le site du Ministère des affaires étrangères et de l'administration française, relativement au pays de destination, et le cas échéant au pays de transit, et de prendre attache avec les ambassades ou consulats du pays de destination. L'association invite également le Membre à consulter ces sites régulièrement jusqu'à la date de son départ.

Il est rappelé à l'étudiant que l'ensemble des frais liés aux formalités administratives et sanitaires demeurent à sa charge.

Les informations figurant au présent article sont applicables uniquement aux ressortissants français. Les Membres ressortissant d'un autre état membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen sont invités à se rapprocher de l'Ambassade du pays de destination afin de connaître les modalités spécifiques qui leur sont applicables en matière de formalités administratives et sanitaires.

#### 6.1. Formalités administratives

Il appartient à l'étudiant de respecter scrupuleusement les formalités administratives à accomplir pour le franchissement des frontières et de s'assurer que les noms et prénoms figurant sur les documents de voyages (réservations, titres de transport, bons d'échange...) correspondent exactement à ceux qui figurent sur leur pièce d'identité, passeport, visas, Esta, autorisation de voyage électronique, etc.

Seuls une carte nationale d'identité ou un passeport dont la date faciale n'est pas dépassée permettent de voyager. Aucun autre document ne peut servir à voyager.

#### 6.2. Formalités sanitaires

L'étudiant est invité à se rendre sur les sites <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/>, dans la rubrique « santé » de chaque fiche pays, et <https://www.pasteur.fr/fr>, dans la rubrique « préparer mon voyage », afin de connaître toutes les



## **Association Ici Commence l'Océan**

préconisations et les obligations liées aux éventuels risques sanitaires du pays de destination. Il est conseillé d'anticiper certaines formalités, notamment relativement aux vaccins obligatoires pour entrer dans certains pays.

### **6.3. Défaillance de l'étudiant**

Si du fait du non-respect des formalités administratives et sanitaires communiquées préalablement l'association à l'étudiant, ou en cas de refus des autorités compétentes de délivrer les documents administratifs, ce dernier se trouvait dans l'impossibilité de voyager, le prix payé pour les prestations ne pourrait en aucun cas être remboursé. De même, l'association ne saurait supporter les frais d'amende et/ou de droits résultant de l'inobservation des règlements douaniers ou sanitaires du ou des pays visités.

### **Article 7 – Annulation du fait de l'étudiant**

Toute demande d'annulation de l'étudiant de son inscription ne pourra plus être prise en compte à compter du 05/05/2021, passé cette date l'étudiant ne pourra se voir restituer l'argent de son inscription.

Toute demande d'annulation doit se faire par mail à l'adresse : [berangere.oddo@grenoble-em.com](mailto:berangere.oddo@grenoble-em.com)

### **Article 8 – Annulation du fait de l'Association ou de ses prestataires**

Si en raison d'un empêchement quelconque (technique, logistique, force majeure) indépendant de la volonté de l'Association ou ses prestataires, le voyage l'Escale 2021 ne pouvait se dérouler, alors l'association restituera 95% du montant totale à l'étudiant, sans que ce dernier puisse prétendre à d'autres remboursements ou dommages et intérêts.

### **Article 9 – Assurances**

Aucune assurance n'est comprise par défaut dans la prestation proposée par l'association.

### **Article 10 – Données à caractère personnel**

Les données à caractère personnel recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'association, responsable de traitement dont le siège social se situe au Grenoble Ecole de Management, 12 rue Pierre Sépard, BP 127, 38003 Grenoble Cedex 01, aux fins de s'occuper des inscriptions au voyage l'Escale 2020.

Les données recueillies dans le cadre de cette inscription sont : Nom, prénom, adresse, n° téléphone, mail

Ces données sont stockées en Union Européenne (UE) et ne sont pas transférées dans un pays situé en dehors de l'Union Européenne.

Les données collectées sont conservées le temps strictement nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées, puis sont détruites une fois le voyage passé.

Elles sont accessibles uniquement aux membres de l'Association s'occupant du voyage et à son sous-traitant Océans Évasion.



## **Association Ici Commence l'Océan**

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'effacement, de rectification ou de limitation aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : [berangere.oddo@grenoble-em.com](mailto:berangere.oddo@grenoble-em.com)

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Un justificatif d'identité devra être joint à la demande.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.